

LES URGENCES, ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Les urgences sont réservées aux cas les plus graves.
Si vous avez besoin de soins, des solutions existent.

1.

En journée, sauf en cas d'urgences vitales,
j'appelle mon médecin traitant, en priorité.

S'il n'est pas disponible ou si je n'en ai pas,
j'appelle le 15.

2.

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence,
j'appelle le 15.

En appelant le 15, un médecin régulateur m'orientera vers
une solution adaptée. Soit,

Je bénéficie de
conseils médicaux
au téléphone ou je
suis orienté(e) vers le
médecin de garde.

Je suis dirigé(e)
vers un service
d'urgences.

Je fais l'objet
de l'envoi d'une
équipe médicale
sur place.

**Du 29 juillet au 15 septembre, l'accès aux urgences
de l'Indre-et-Loire est limité aux seuls appels téléphoniques
régulés au préalable par le centre 15 (SAMU) ***

**Sauf urgences vitales*